



CLUB DES ÉLEVEURS DE LAPINS A EXTRÉMITÉS COLORÉES

Chamois de Thuringe, Russe, Sallander,
Séparator, Zibeline

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Article 1 : Le Championnat de France est organisé conjointement par le Club des Eleveurs de Lapins à Extrémités Colorées (CELEC)

L'organisation sera sous le contrôle du (ou de la) Président(e) du CELEC ou son représentant délégué par lui et de (le ou la) secrétaire et sa logistique sera confiée à la Société organisatrice.

Article 2 : Le Championnat de France est régi par le règlement général de l'exposition, complété par le présent document. Après la clôture des inscriptions, la liste des sujets devra être transmise au (ou à la) Président(e), ou au (la) secrétaire du CELEC pour préparation du Prix d'élevage et classement des récompenses.

Article 3 : Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles.

Liste des Juges définis par le club CELEC (ordre alphabétique) :

ARGAUD Raphael ; ATTAGNIANT Laurent ; BOS Christian ; BUISSON Henri ; DEFRAISSINETTE (PODEVIN) Marie-Thérèse ; DOPPLER Raymond ; EHRHARDT Thierry ; GAILLARD André ; GAILLARD Olivier ; GERBER Francis ; HUIN Christian ; KLEINMANN Bernard ; PONSARD Philippe ; RUMMELIN Pascal

Article 4 : Le jugement se fera le vendredi matin, à huis clos, sauf dérogation pour les personnes habilitées à calculer les résultats de la compétition. **Les Champions et Vice-Champion mâles et femelles peuvent concourir pour les titres de l'exposition (GPE, GPH/Meilleur sujet)**

Article 5 : Les Chamois de Thuringe et les Sallander seront logés dans des cases de 60x60x60 ; des cases de 50x50x50 seront utilisées pour le Russe, le Séparator et de Zibeline.

Si possible, regrouper les lapins à extrémités colorées dans l'exposition.

Il n'est pas souhaité de panachage des numéros de cages. Ceci diminue les risques d'erreurs, facilite les classements du Prix d'élevage et permet un enlogement et un délogement plus rapide. L'organisateur de l'exposition fera juger 1 cage sur 2 s'il y a 2 juges, sur 3 s'il y a 3 juges.

De la paille constituera la litière qui sera rafraîchie en cours d'exposition. Les cages doivent être de préférence sur un rang et en intérieur.

Article 6 : Tous les exposants, membres ou non du CELEC, seront admis. **Mais il est impératif que l'éleveur soit naisseur.**

Le nombre de sujet par exposant n'est pas limité

Article 7 : La liste des titres à décerner, suivant le nombre d'inscrit dans chaque race est la suivante

Les titres ne seront décernés que si le minimum requis est atteint

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

- **Champion des races CELEC** (Chamois de Thuringe, Russe, Sallander, Séparator, Zibeline)

CHAMOIS DE THURINGE / 12 sujets minimum par sexe

- **Champion mâle** : Chamois de Thuringe
- **Vice-Champion mâle** : Chamois de Thuringe
- **Champion femelle** : Chamois de Thuringe
- **Vice-Champion femelle** : Chamois de Thuringe

SALLANDER / 12 sujets minimum par sexe

- **Champion mâle** : Sallander
- **Vice-Champion mâle** : Sallander
- **Champion femelle** : Sallander
- **Vice-Champion femelle** : Sallander

RUSSE / 10 sujets minimum

- **Champion mâle** : Russe
- **Vice-Champion mâle** : Russe
- **Champion femelle** : Russe
- **Vice-Champion femelle** : Russe

SEPARATOR / 10 sujets minimum

- **Champion mâle** : Séparator
- **Vice-Champion mâle** : Séparator
- **Champion femelle** : Séparator
- **Vice-Champion femelle** : Séparator

ZIBELINE / 10 sujets minimum

- **Champion mâle** : Zibeline
- **Vice-Champion mâle** : Zibeline
- **Champion femelle** : Zibeline
- **Vice-Champion femelle** : Zibeline

CHAMPIONNAT D'ELEVAGE / sur les 4 meilleurs sujets

- **Champion d'Elevage** (sur 4 sujets) : Chamois de Thuringe
- **Champion d'élevage** (sur 4 sujets) : Sallander
- **Champion d'Elevage** (sur 4 sujets) : Russe ou Séparator ou Zibeline ; regroupés si moins de 10 sujets par race

Pour les Prix d'élevage, se référer à l'article 8.

Article 8 : Le décompte des points et le classement sera sous la responsabilité des membres désignés du CELEC. Les Prix d'Elevage (Champion d'élevage) seront calculés sur les 4 meilleurs sujets (même race, même variété). **En cas d'ex-aequo**, il sera tenu compte du 5^{ème}. S'il y a encore égalité, le résultat du 6^{ème} sujet sera sollicité. Si l'égalité persiste, le départage se fera en prenant en compte le plus grand nombre de 96 ; 95.5 ; 95 etc.... ou GPE, GPH. Si un exposant n'a pas de 5^{ème} ou 6^{ème} sujet(s), son concurrent sera déclaré vainqueur.

Article 9 : Seul les lauréats membres du Club seront récompensés par le CELEC. Ils recevront, des plaques ou des coupes ou des trophées de valeur. Si pas adhérent, seulement le titre mais pas de récompenses. Aucune obligation de tatouage CE, mais vivement conseillé.

Article 10 : Seuls les lapins identifiés sous **2 ans** seront titrés.

Article 11 : Pour les exposants du Championnat de France CELEC, un décagement le dernier jour de l'exposition devra se faire au plus tard à 14h.

Article 12 : Une annonce publicitaire/bulletin d'adhésion au CELEC d'une page paraîtra dans le catalogue de l'exposition. La société organisatrice devra remettre gracieusement un catalogue/palmarès au Président du CELEC. Un stand sera mis gracieusement à la disposition du Club.

Le Président du CELEC